CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 AVRIL 2017

COMPTE RENDU

Vote des taux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux :
Taxe d'habitation : 13,51 %
Taxe foncier bâti : 12,05 %
Taxe foncier non bâti : 40,99 %

Décision modificative

Suite aux diverses notifications, le conseil municipal décide de modifier les prévisions budgétaires.

Le maire donne quelques informations sur le dernier conseil communautaire. Le conseil est informé que la taxe ordures ménagères passera à 8,5 % en 2017.

Un compte-rendu de la conférence territoriale qui regroupe les ex communautés de communes de Montrevel et St-Trivier de Courtes est présenté par les délégués.

Assainissement

Le conseil décide que toutes les constructions existantes ou nouvelles raccordables au réseau d'eaux usées auront une amenée de canalisation en limite de parcelle à charge de la commune. Les travaux de raccordement seront effectués par une entreprise agrée et missionnée par la commune et seront à la charge du propriétaire.

Compte-rendu des commissions

- Info, social

Un compte-rendu des assemblées générales de la bibliothèque et de Sucre d'Orge est présenté.

- Voirie
  - Présentation du programme communautaire 2017 pour un budget de 229 000 € ; 5,400 kms de routes seront refaites.
  - Un arrêté est pris pour l'interdiction de véhicules à moteur tout terrain sur le chemin des Communes au chemin de l'Etang Neuf.
  - L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour les collectivités publiques depuis le 1er janvier 2017. Un plan de désherbage sera élaboré pour trouver des solutions alternatives.
- Social
  - Les assemblées générales des donneurs de sang et de la Ligue contre le cancer sont présentées au conseil.

Les délégués au syndicat d'électricité donnent le compte-rendu de l'assemblée générale.
Les communes adhérentes sont soumises à une redevance de 3 €/habitant en 2017 pour financer les travaux de la fibre optique.

8 mai 2017 : le défilé partira à 11h30 de l'ancienne mairie.

MAIRIE DE MONTMERLE AIN